

Association des Habitants de Glatigny

.....
Association agréée - loi du 1er juillet 1901

Versailles, le 20 février 2023

12 avenue du Commerce

78000 VERSAILLES

tél.: 01 39 55 08 45

e-mail : glatigny@glatigny.org

<http://www.glatigny.org>

Le Président

Compte-rendu du CA du 16 / 02 / 2023

Membres participants : Ch. Bruyère, A. Foucher, Ch. Gouze, Ch. Mativon, D. Petit, V. Souche, F. Vicariot, Th. Zang, Béatrice Lénart.

Excusés : Ch. Bouscharain, S. de Lustrac, B. de la Mettrie

Tout d'abord, F. Vicariot souhaite la bienvenue à Béatrice Lénart (fille de Mr. Loumeau) qui a accepté de rejoindre le CA. Elle y assiste ce jour en "auditeur libre", au même titre que Th. ZANG, en attendant d'y être élus en AG comme le précisent nos statuts.

I. Permis de construire

A l'exception de nombreuses extensions de constructions existantes, Alain Foucher relève peu de nouveaux permis, outre celui du 15 bis avenue Mirabeau que suivent avec attention Stéphanie et lui-même (voir ci-dessous);

I.1 – Permis du 15 bis Avenue Mirabeau.

Les nouveaux propriétaires on en effet déposé un permis contenant plusieurs composantes (agrandissement de la maison actuelle, et construction d'un deuxième "abri" de jardin), auxquelles s'ajoute un projet à venir de construction d'une piscine (permis non encore déposé). Ces constructions, commencées avant les 2 mois réglementaires pour les recours mais qui peuvent commencer avant ce délai, ont attiré l'attention des voisins, lesquels s'en sont inquiétés auprès de la mairie; en effet, l'agrandissement prévu et commencé, présente une grande façade en bois (non spécifiquement précisée dans le PLU) et le deuxième "abri" de jardin (qui de plus est d'une dimension inhabituelle pour un abri de jardin: 65 m2) est illégal puisqu'il en existe déjà un. Sept d'entre eux ont donc adressé une lettre à la mairie et ont obtenu satisfaction sur certains points

- la rénovation de la maison en bois a été autorisée. En effet, le PLU est extrêmement flou sur cette question des façades: s'il en précise la nature (types et couleur des enduits par exemple), il n'interdit pas le bois.
- par contre, la 2^e construction (deuxième abri jardin ?) qui n'était pas prévue dans le permis de construire, a été refusée et donc ce qui avait été commencé doit être démolé à la demande de la mairie. A noter que ce soit disant abri de jardin, construit en limite de propriété, près des voisins, doit à l'avenir recevoir une pompe à chaleur et que par ailleurs un premier permis de construire pour la piscine a déjà été refusé.

L'Association des habitants de Glatigny a manifesté son soutien aux voisins plaignants (en étant présente avec eux sur le terrain lors d'une réunion avec la mairie) sans pour autant s'associer officiellement à eux dans une quelconque procédure juridique. Les voisins ont été sensibles à cette démarche de soutien de l'association.

I.2. Avenue Jean Jaurès

Christine Gouze fait part de son inquiétude concernant la construction avenue Jean Jaurès d'une dalle en béton chez un particulier pour un parking privé dans un jardin, côté rue. Elle craint en effet que ce ne soit qu'une première étape vers la construction d'un édifice (garage couvert) non demandé pour l'instant, et de plus une menace à terme pour la qualité de notre environnement, et plus particulièrement enfin pour le ratio d'espaces verts dans notre quartier.

I.3. Extensions et mise en perspective

Alain Foucher note que la multiplication des extensions se poursuit et, par conséquent, que la densification s'intensifie dans le quartier. La question du ratio des espaces verts est donc à nouveau posée, d'autant que la suppression du COS n'y met plus de limite. Le CA décide que **ce sujet sera abordé en AG devant le maire** pour qu'il prenne conscience de nos inquiétudes et souhaits en la matière.

I.4. Christophe Mativon indique que certaines mairies ont imposé un **ratio (espace verts/surfaces construites)** ce qui est un peu différent du COS. Cela pourrait se faire, par simple décret semble-t-il, sans que cela figure expressément dans le PLU. **Christophe va fouiller** la question avant l'AG pour voir comment l'aborder en AG devant le maire dont savons qu'il y est assez sensible et qu'il devrait nous écouter sur ce point.

I.5. Concernant l'idée de "**Classement du lotissement du Parc de Glatigny**" en zone de protection. **ZPPAUP** : zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, dénommé ensuite **AVAP** (aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) puis maintenant **SPR** (Sites patrimoniaux remarquables), F Vicariot rappelle que le CA a demandé à Ch.Bouscharain et Alain Foucher de contacter la commune de Sceaux pour voir exactement ce qu'ils ont fait et les avantages qu'elle en retire, notamment en ce qui concerne la protection des espaces verts. Il en ressort que l'action y est menée par un comité, comportant des élus. Mais le cas de figure semble différent et la mise en place est lourde.

Par ailleurs, Versailles possède un SPR depuis 1993, modifié et révisé à plusieurs reprises jusqu'en 2016, mais qui ne concerne pas notre quartier. C'est dommage car ces AVAP ou SPR sont des outils de servitude affectant l'utilisation des sols dans un but de protection et de mise en valeur du patrimoine.

De plus, il est rappelé que Stéphanie pense qu'il serait opportun d'attendre la sortie de l'ouvrage sur le quartier avant de lancer éventuellement l'opération et qu'il faudra être discret pour ne pas "alerter" le camp des densificateurs - bétonneurs" (cf le précédent CR du CA du 10 mars 2020.),

Donc, à suivre

Il est proposé de soumettre la question au maire à l'occasion de la prochaine AG en mars.

II. Etat des cotisations (Bruno de la Mettrie)

Bruno étant absent, ce point n'a pas été abordé.

III. Ouvrage sur l'histoire du quartier (Stéphanie)

Idem: en l'absence de Stéphanie, partie à Rome pour consulter les archives concernant le séjour des princes Caetani à Glatigny... ce point n'a pas été abordé.

A ce sujet, le CA propose de lui rembourser son billet d'avion ou de train.

IV. CR du dernier Conseil de Quartier (par Stéphanie)

En l'absence de Stéphanie qui représente l'association au CdQ, ce point n'a pas été abordé. Dès que nous l'aurons, le Compte rendu sera mis sur le site de l'association.

V. Circulation et transports (F. Vicariot)

F. Vicariot a assisté à la dernière réunion de la commission des déplacements urbains du 6 février 2023 à la mairie. Philippe Domergue y a longuement présenté le sujet de la sécurité routière de l'accidentologie à Versailles, avec les nombreuses statistiques établies sur les 5 dernières années et relatives aux différents types d'accidents et de blessés légers et ou hospitalisés, automobiles, vélos, trottinettes, piétons. Il en ressort que d'une façon générale, toutes les courbes sont sur ces 5 dernières années en léger déclin, ce qui tend à prouver que la politique de sécurité routière de la ville semble porter ses fruits.

Toutefois, Ph. Domergue il fait remarquer que les statistiques ne représentent pas l'exacte réalité car de nombreux accidents n'y figurent pas tout simplement car l'effectif des policiers disponibles pour les enregistrer est en diminution et donc insuffisant ! En conséquence, il va peut-être arrêter de les suivre car elles ont de moins en moins de sens.

VI. Nouvelle composition du CA

F. Vicariot, qui préside le CA depuis de nombreuses années, souhaite passer la main. Stéphanie de Lustrac accepte de prendre le relais. Tout le monde s'en félicite et la remercie chaleureusement, ainsi que François Vicariot qui a assumé cette charge avec persévérance. F. Vicariot propose d'en assurer la vice-présidence avec Christine Gouze, ce qui lui permettra d'assurer la continuité des dossiers.

Alain Foucher qui en était le secrétaire demande à quitter ce poste. Véronique Souche accepte de le remplacer et devient donc la secrétaire de l'association.

Bruno de la Mettrie en reste le trésorier.

Alain Foucher continue à suivre le dossier des permis de construire.

La nouvelle composition du CA sera annoncée à l'AG en mars.

VII. Evènements du quartier et points divers.

VII.1. Lignes de bus

Phebus procède à la réfection des abris-bus de ses lignes : 32 sur 68 seront équipés prochainement d'un affichage numérique sur les temps d'attente. V. Souche demande qu'une application soit mise en place et mise en ligne sur le site de la mairie pour renseigner le trafic en temps réel (face notamment aux problèmes de suppression de bus récents). Mais en réalité elle signale à posteriori que cela existe déjà. Voir ci-après l'URL du site :

<https://www.google.com/search?q=phebus+temps+reel&oq=phebus+temps+reel&aqs=chrome..69i57.64228j0j1&client=ms-android-samsung-gs-rev1&sourceid=chrome-mobile&ie=UTF-8>

VII.2. Problèmes de stationnement

Béatrice Lenart fait part de la requête d'habitants versaillais limitrophes du Chesnay visant à obtenir l'autorisation de bénéficier du tarif résident du Chesnay ; à ce jour, cela leur a été refusé par la mairie du Chesnay. Or, la gratuité sur Versailles Glatigny (plébiscitée par les habitants du quartier) attire les voitures ventouses du Chesnay ce qui rend disponibles de nombreuses places côté Le Chesnay.

Une solution serait de rendre payant la stationnement à Glatigny mais personne ne le souhaite ! Il est donc suggéré de se contenter de signaler à la police municipale de Versailles les voitures ventouses présumées ; leurs propriétaires ont une tolérance de 7 jours pour les évacuer, et sur ce point, de récents cas montrent que la police est assez efficace.

VII.3. Revêtement des trottoirs

Le problème du revêtement en sable stabilisé est à nouveau posé (cas de l'avenue de Normandie). Le problème n'est pas le concept, mais le fait que le nouveau revêtement est, contrairement au précédent, vraiment très peu « stabilisé » (l'entreprise en charge de le réaliser a dû réduire la quantité de ciment par souci de d'économie) avec pour résultat une « plage superficielle de sable » que nous ramenons sous les chaussures à l'intérieur des maisons : les maîtresses de maisons se plaignent.

F Vicariot rappelle que ce problème a déjà été soumis à la mairie, laquelle répond que pour des raisons écologiques et notamment de saturation du réseau d'écoulement des eaux usées, la ville tend à généraliser ce type de revêtement en stabilisé des trottoirs, lequel permet l'infiltration des eaux de pluie, et ce, malgré l'inconvénient qu'il représente quant aux gravillons incrustés dans les chaussures et que les usagers rapportent chez eux. On peut constater aussi que la ville n'applique pas les mêmes règles suivant les rues de notre quartier (ex : Douglas Haig vient d'être refaite aussi... mais pas en sable stabilisé ???)

VII.4. Pistes cyclables

Véronique Souche rappelle la demande d'une piste cyclable sur la montée étroite et non éclairée qui rejoint dans les bois, Vaucresson depuis la place de la Brèche. En effet, la circulation croissante de cyclistes, en particulier dans le noir, y constitue pour eux un danger important.

Christophe Bruyère répond que le sujet est à l'étude au niveau du Conseil de Quartier dans le cadre du Plan vélo de Versailles Grand Parc. Mais c'est compliqué pour 3 raisons: d'abord, c'est une départementale (qui ne dépend pas

de la ville). Ensuite, sa largeur ne peut être augmentée car ses abords immédiats appartiennent à L'ONF qui ne souhaite pas céder de terrain. Enfin, même si cela était possible côté ONF, les abords immédiats de cette route sont soit en remblais très important, soit en déblais tout aussi important (plusieurs mètres).

Il existe bien un chemin à gauche de la route (en montant), mais il en est par endroits assez éloigné, il y aurait le problème du pont à franchir sous l'autoroute. Enfin il serait très insécure le soir en hiver à l'heure où il serait assez utilisé. Tout le monde n'est pas de cet avis, notamment les jeunes semble-t-il...

VII.5. Evénements à venir dans le quartier Glatigny

A l'occasion d'une représentation théâtrale au square Jeanne d'Arc en juin dans le cadre du Mois Molière, il a été proposé de renouer avec l'ancienne coutume festive d'un pot offert par l'association, suivi d'un pique-nique pour les habitants. La question de la date a été posée à la mairie par F. Vicariot auprès de Mme Chantal Lefevre mais la date n'en est pas encore fixée. Nous espérons que ce ne sera pas le jour de la fête des Pères car, alors, les gens déjeunent en famille et ne viennent pas au pique-nique (cas des deux dernières années où nous nous sommes retrouvés quasi seuls (le CA) au pique nique.

S'il a lieu, l'annonce pourra probablement en être faite lors de l'AG en mars.

VII.6. Sécurité

6 caméras de vidéo-surveillance ont été acceptées par la mairie. 4 devaient être installées rapidement:

- Place Laboulaye
- Rd point de Normandie
- Place de la Paix,
- Rd point de l'Alliance.

Or seule celle de la place Laboulaye a été installée. L'association va relancer la mairie.

Enfin, face à la recrudescence des cambriolages et vols (voitures, etc), il est rappelé que l'on peut signaler des incidents ou éléments suspects au **GEDAC** (Groupe d'Enquête et d'Appui Anti-Cambriolages : en journée 01 39 24 71 13 en journée) ou simplement appeler le 17 (24h / 24).

Enfin **en cas d'incendie au domicile**, il est suggéré que, à l'occasion d'une prochaine AG, nous pourrions demander aux pompiers de la ville de venir informer nos membres de la conduite à tenir, et en particulier quel type d'extincteur à avoir chez soi.

VII.7. Protection de l'environnement paysager

- Béatrice Lénart attire l'attention sur la menace que constituent les **lauriers du Caucase** pour la biodiversité : ces arbustes, très invasifs, constituent une véritable peste végétale car ils envahissent nos sous-bois et empêchent les autres espèces de se développer en altérant le couvert et la nature des sols. C'est un problème que nous pouvons tous contribuer à combattre dans nos jardins (les tailler avant l'apparition des fruits) et dans les bois autour de nous. En outre, l'association du Chesnay (EFR) organise des coupes/arrachages certains samedis matins. **Béatrice présentera ce point à l'AG** et distribuera une feuille d'information.
- Dominique P. indique que le Rd point de Normandie est laissé à l'abandon. **Une intervention auprès de la mairie sera demandée.**

VII.8. Concernant l'installation sur son toit de **panneaux -photovoltaïques** visant à faire des économies sur sa facture d'électricité et contribuer à la transition énergétique, il est signalé plusieurs points :

- ils peuvent être posés avec autorisation de la mairie et selon un cahier des charges bien établi (Note : c'est le prestataire qui se charge d'obtenir les autorisations).
- Le coût d'un tel projet est de l'ordre de 9 à 10 k€ (prime déduite) pour 3 kWc installés (kWc = kilowatt crête = puissance théorique atteinte par un panneau dans des conditions idéales en laboratoire, mais dans la pratique jamais atteinte sur votre toit)
- Attention également à la pertinence des calculs de rentabilité du projet fourni par le prestataire qui se propose de vous faire une étude (TotalEnergie, EDF, Engie, etc...).

- Il est difficile d'auto-consommer plus de 50 à 60 % de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques (les prestataires font miroiter 85% pour améliorer le bilan économique des projets).
- Le propriétaire s'engage à revendre pendant 20 ans son électricité non auto-consommée à ENEDIS au tarif fixe et non révisable pendant ces 20 ans de 0,10 € par Kwh.... Autrement dit avec l'inflation et les hausses à venir du coût de l'électricité, cela aboutira d'ici quelques années à « faire cadeau » de votre électricité non auto-consommée.

En conclusion l'intérêt économique n'est actuellement pas évident, du moins pour un pavillon individuel. Retour sur investissement supérieur à 10 ans. D. Petit peut vous faire parvenir l'étude qu'il a fait réaliser pour sa maison.

VIII. AGENDA : les prochaines dates à retenir :

- **Lundi 13 mars à 14h** chez Christine Gouze : mise sous enveloppe des convocations à l'AG
- **Samedi 25 mars à 9h30: l'Assemblée Générale ordinaire** se tiendra à la clinique de la Porte verte. La présentain qui suivra sera celle des **JO de 2024 à Versailles**. Nicolas Fouquet (en charge des sports à la mairie) viendra en présenter l'organisation, les impacts et les implications sur Versailles et ses habitants.
- **Jeudi 1^{er} juin à 20h30:** réunion du CA en principe chez Christine G.

IX. RAPPEL pour mémoire

Christian B. a mis en place le « Drive Glatigny » à l'adresse suivante: <https://drive.google.com/drive/u/0/shared-drives>. Il apparaît dans les Drive partagés, en dessous de votre Drive perso auquel vous seul avez accès. Ce Drive remplace l'ancien qui était simplement un dossier du drive perso de Christian ...sur lequel il nous avait donné des droits.

Vous y trouverez plusieurs dossiers, dont "Livre Glatigny" sur lequel nous pouvons tous contribuer. A noter que pour des modifications simples (comme rajouter un arbre remarquable dans le fichier..), les outils Google Doc ou Spreadsheet permettent de le faire directement en ligne, ce qui vous évitera de faire download / modification en local / upload du fichier.

Enfin pour écrire aux membres du CA, vous pouvez vous servir de 2 groupes de diffusion : ca@glatigny.org (utilisé ici) ou CA AHG@glatigny.org pour joindre président+trésorier+secrétaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h45



François Vicariot
Président de l'AHG